

Michel Parigot

Qualité :

Président de l'association Coronavictimes

Activité professionnelle :

Chercheur au CNRS, Mathématicien (spécialité : Logique Mathématique)

Activités au titre associatif en rapport avec le thème de l'intervention :

1994 : création du Comité anti-amianté Jussieu (président), qui lance la lutte anti-amianté en France aboutissant en 1996 à l'interdiction de ce matériau et à la mise en place d'une réglementation de prévention des risques

1996 : création de l'Association nationale des victimes de l'amianté (Andeva) ; vice-président de l'Andeva 1996 à 2016

1998 : demande de création d'un Fonds d'indemnisation des victimes de l'amianté

2002-2014 : membre du conseil d'administration du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amianté (Fiva)

2007-2010 : membre (suppléant) du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afset)

2010-2016 : membre (suppléant) du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

mars 2020 : création de l'association Coronavictimes (président)

avril 2020 : demande de création d'un Fonds d'indemnisation des victimes du Covid-19 sur le modèle du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amianté (FIVA)